



DECISION DU MAIRE n° 12/2022

OBJET : Cession du véhicule immatriculé 712 AST 31 à M. Manuel ALVES DA CRUZ.

Le Maire de Grenade S/Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

DECIDE

ARTICLE 1er :

De la cession par la Commune de Grenade à M. Manuel ALVEZ DA CRUZ, domicilié 90, chemin des Trombilles 31480 LAGRAULET SAINT-NICOLAS,

pour pièces,

du fourgon de marque FIAT DUCATO, immatriculé 712 AST 31
(date de 1ère mise en circulation : 17/08/1998),

moyennant l'euro symbolique.

ARTICLE 2 :

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 28.04.2022

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

